



ARRETE N° 44/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

- Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dont le montant est inférieur à 214 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu la décision d'engager des travaux de renouvellement et renforcement du réseau AEP Rue Royale, sur la commune de Saint Martin de Valamas,
- Après consultation et réunion de la commission d'ouverture des plis,

ARRETE

Article 1 : Le Président décide d'attribuer le marché de travaux renouvellement et renforcement du réseau AEP Rue Royale, sur la commune de Saint Martin de Valamas, au Groupement SARL CHRISTIAN FAURIE TP / BOUCHARDON FRERES SA pour un montant de 131 829,60 € HT (tranche ferme).

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône et au comptable de la collectivité.

Fait à Le Cheylard

Le 07/03/2023

Le Président de la Communauté
de communes Val'Eyrieux

